



APPEL À CANDIDATURES

Programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires

DESCRIPTIF

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Éducation du Land de Hesse, et financé par le DAAD, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne. Durant cette période, leur remplacement est assuré par leur académie. Ce programme vise à former les professeurs d'histoire et géographie à l'enseignement en langue allemande de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification « DNL » (certification complémentaire d'enseignement d'une discipline en langue étrangère ou discipline dite « non linguistique »), en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et les sections Abibac. Les candidats retenus par une commission de sélection franco-allemande sont accueillis à l'université et au Studienseminar für Gymnasien de Francfort-surle-Main. Ils effectuent un stage d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement secondaire du Land de Hesse et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand. L'ensemble du stage se déroule sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

DURÉE DU PROGRAMME

1 mois (du 1^{er} au 28 février 2025) ; aucune prolongation n'est possible.

POSITION ADMINISTRATIVE ET TRAITEMENT

Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste.

AIDE FINANCIÈRE

4 450€

ASSURANCE ET MUTUELLES

Les professeurs doivent effectuer les démarches administratives auprès de leurs assurances et mutuelles.



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Être professeur d'histoire et géographie titulaire et exercer dans un établissement public français du second degré.

Attention : seuls les dossiers comprenant les avis hiérarchiques et l'autorisation rectorale nécessaires pour la présentation de cette candidature sont éligibles à ce programme. Voir ci-dessous les modalités d'obtention de ces avis hiérarchiques.

CONNAISSANCE DE L'ALLEMAND

Une bonne connaissance de l'allemand est requise, correspondant au niveau B2 (ou supérieur) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les candidats joignent à leur dossier de candidature le résultat du test onSET (www.onset.de).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER

14 octobre 2024 sur le portail du DAAD NB : Le dossier de demande d'avis hiérarchiques doit parvenir à la DREIC jusqu'au 23 septembre 2024.

PUBLICATION DU PROGRAMME PEA AU BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le dispositif PEA dispose d'une page dédiée du portail Eduscol : https://eduscol.education.fr/cid144682/programme-allemagne-professeurs-hg.htm.

Un lien vers la note de service relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants y est disponible, dès publication du texte.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES SUR LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Avant de soumettre votre candidature, nous vous invitons à tenir compte des indications ci-dessous. Elles vous permettront de nous faire parvenir un dossier complet et de nous aider ainsi à traiter les dossiers soigneusement et rapidement en vue de la commission de sélection.

Merci de consulter attentivement le « **Guide de candidature** » (disponible en format pdf sur http://www.daad-france.fr/candidature).

1ère étape : Obtention des avis hiérarchiques et de l'autorisation rectorale

- La candidature doit être validée par le chef d'établissement, l'IA-IPR et le DAREIC (ou autre représentant du recteur disposant de la délégation de signature), qui remettent un avis.
- Le dossier de demande d'avis hiérarchiques (voir ci-dessous) est une pièce nécessaire à la constitution du dossier de candidature. Il est recommandé au candidat de prendre l'attache de son chef d'établissement et de son IA-IPR dès la rentrée de septembre.



• Le point de contact du candidat pour la finalisation du dossier de demande d'avis hiérarchiques et l'obtention de l'autorisation rectorale est la DAREIC de son académie.

2ème étape: Funding Guide

- Cherchez votre programme de bourses dans la base de données <u>www.funding-guide.de</u> (= Stages d'enseignement pour professeurs d'histoire et géographie titulaires / PEA).
- Cliquez ensuite sur le bouton « Bewerbung einreichen / Submit application ») qui vous renvoie vers le portail de candidature du DAAD et choisissez la langue du portail (allemand ou anglais).

3ème étape : Portail de candidature

- Le dépôt du dossier de candidature se fait en ligne sur le portail du DAAD https://www.mydaad.de.
- Le portail de candidature est accessible au plus tard 6 semaines avant la date limite de candidature et il est ouvert jusqu'à minuit le dernier jour de candidature. Une fois ce délai passé, il n'est plus possible de déposer de candidature. Nous vous conseillons vivement de déposer votre candidature en ligne au plus tard quelques jours ouvrés avant la date limite afin de pouvoir résoudre les éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir lors de la procédure. En cas de problèmes techniques, veuillez SVP contacter notre service informatique: portal@daad.de (en anglais ou en allemand), en joignant des copies d'écran à votre courrier.
- Préparer votre candidature conformément aux instructions données dans le « Guide de candidature » mentionné ci-dessus.
- Soyez attentif à fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées (cf. liste ci-dessous).
- À l'issue de la candidature en ligne, un document récapitulatif («
 Bewerbungszusammenfassung » / « Application summary ») est disponible sur le portail. Il est exclusivement destiné à vos archives ; il n'est pas utile de nous envoyer ce récapitulatif par voie postale.

PIÈCES À JOINDRE (À TÉLÉCHARGER SUR LE PORTAIL DE CANDIDATURE)

- Un curriculum vitae en français et un curriculum vitae en allemand.
- Une lettre de motivation (en français).
- Votre dernier diplôme universitaire (contrairement aux indications données sur le portail de candidature, nous n'exigeons pas de traduction en allemand de ce diplôme; il n'est pas nécessaire non plus de le faire certifier conforme).
- Votre arrêté de titularisation.
- Le certificat de langue onSET (datant de moins de 6 mois) attestant le niveau d'allemand, obtenu après passage d'un test auprès d'un Institut Goethe (frais : environ 15 €) ou d'un lecteur du DAAD (gratuit).



Sont dispensés du test de langue les titulaires des certifications ou diplômes suivants : DSH, TestDaf, licence d'allemand, baccalauréat franco-allemand, OIB allemande, Abitur (ci-inclus Abibac) - (fournir une copie de la certification ou du diplôme).

- Le dossier de demande d'avis hiérarchiques dûment motivé et signé.
- Le candidat peut, le cas échéant, également joindre toute attestation susceptible de soutenir la candidature (certificats de stages, certificats de travail, liste de publications, Europass mobilité, etc.).

Le cas échéant, si l'ensemble des documents et signatures n'a pu être obtenu avant la date limite du dépôt du dossier, il est possible de compléter ce dernier en chargeant des pièces complémentaires sur le portail de candidature du DAAD jusqu'au 15 novembre de l'année en cours.

RENSEIGNEMENTS

DAAD – Office allemand d'échanges universitaires Maison de la Recherche – Sorbonne Université M. Kilian Quenstedt 28, rue Serpente 75006 Paris

Tél.: 01 53 10 58 32

Courriel: guenstedt@daad.de

FINANCÉ PAR

